



## **EXIGEONS L'ACCÈS LIBRE AU TRANSPORTS EN COMMUN POUR TOUS, COMME L'ONT DÉJÀ FAIT 38 COMMUNES EN FRANCE...**

**En France, la réflexion de sa mise en place ne cesse de progresser. 38 villes ou agglomérations ont mis en œuvre la gratuité des transports en commun. Elle est envisagée dans certains pays tels l'Estonie ou le Luxembourg.**

La gratuité s'inscrit dans une mesure de redistribution sociale. En fonction de la constitution de la famille, c'est entre 40 et 60 € d'économie par mois.

Elle s'adresse à tous : salariés pour se rendre au travail, particuliers, familles qui n'ont pas de voiture, personnes âgées qui ne veulent plus ou ne peuvent plus rouler, collégiens ou lycéens, personnes à mobilité réduite.

La gratuité concerne le droit à la mobilité pour tous, principal outil de lutte contre l'exclusion sociale et l'isolement.

Elle relève aussi d'une motivation environnementale et de lutte contre la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre, en lien avec la baisse des émissions de CO2 et de particules fines, conséquence de la diminution de la circulation quotidienne de voitures particulières.

Partout ont été enregistrées une importante augmentation du trafic de passagers et une diminution des incivilités. Sur Aubagne, le nombre de voyages annuels en transports en commun est passé de 1,9 million à 6 millions entre 2009 et 2017, les dégradations sont pratiquement nulles.

La gratuité peut être largement financée par le versement transport (VT), par les entreprises et administrations de 11 salariés et plus, qui a rapporté en 2018, 334 Millions. Actuellement fixée à 2% la VT pourrait être ajustée à 2,9% (alignement sur la région parisienne), afin d'envisager la gratuité des transports.

**Ce qui est possible dans 38 villes ou agglomérations, grandes ou moyennes, doit être possible à Marseille et sur l'ensemble du département.**

**Une revendication, issues des réunions tenues sur la gratuité des transports, émerge et deviennent urgentes à concrétiser :**

**EXIGEONS QUE LE CONSEIL DÉPARTEMENTALE ET LA  
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE METTENT EN  
ŒUVRE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS  
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.**

Signez la pétition en ligne à : <http://chng.it/WZzh5MBpf6>